

## Séance du mercredi 19 novembre 1958

**Présidence de l'honorable M. Tellier<sup>1</sup>**

La séance est ouverte à 3 heures<sup>2</sup>.

La législature ayant été prorogée le 21 février 1958, les députés se sont réunis aujourd'hui pour l'ouverture de la troisième session de la vingt-cinquième législature, après convocation par proclamation pour l'expédition des affaires.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Messages du lieutenant-gouverneur<sup>3</sup>:**

M. Pierre Gelly, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

**M. l'Orateur:** Messieurs, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif et, après quelque temps, reviennent à la salle de l'Assemblée.

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières)** entre en Chambre<sup>4</sup>.

(Applaudissements à droite)<sup>5</sup>

**Brefs d'élection:****District électoral de  
Matane**

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à la réception de la notification par l'honorable M. Onésime Gagnon, à l'effet qu'il donnait sa démission comme député du district électoral de Matane à l'Assemblée législative de Québec, notification dont j'ai déjà informé cette Chambre au cours de sa première séance du 24 janvier 1958, j'ai adressé au président général des

élections un mandat lui enjoignant d'émettre un bref portant convocation du district électoral de Matane.

**District électoral de  
Labelle**

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à la réception de la notification suivante, j'ai adressé au président général des élections un mandat lui enjoignant d'émettre un nouveau bref portant convocation du district électoral de Labelle.

**Vacances dans les districts électoraux:****District électoral de Labelle**

Le 20 août 1958

L'honorable Maurice Tellier, c.r.  
Orateur de l'Assemblée législative de Québec,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec

Monsieur l'Orateur,

Je regrette que l'état de ma santé ne me permette pas de continuer le travail très absorbant nécessité par l'accomplissement de mon mandat de député de l'Assemblée législative de Québec et de ministre de la Santé de la province.

En conséquence, je donne par les présentes ma démission comme député du district électoral de Labelle à l'Assemblée législative de Québec.

Cette démission, je l'ai signée en présence de, et avec, l'honorable Maurice L. Duplessis, premier ministre et député du district électoral de Trois-Rivières à l'Assemblée législative de Québec, et l'honorable John S. Bourque, ministre des Finances de la province et député du district électoral de Sherbrooke à l'Assemblée législative de Québec.

(Signé) J.-H.-A. Paquette<sup>6</sup>

(Signé) M. L. Duplessis,  
premier ministre et député du  
district électoral de Trois-Rivières  
(Signé) J. S. Bourque,  
ministre des Finances et député  
du district électoral de Sherbrooke

**Brefs d'élection:****District électoral de  
Roberval**

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à la réception de la notification suivante, j'ai adressé au président général des élections un mandat lui enjoignant d'émettre un nouveau bref portant convocation du district électoral de Roberval.

**Vacances dans les districts électoraux:****District électoral de Roberval**

Le 19 août 1958

L'honorable Maurice Tellier, c.r.  
Orateur de l'Assemblée législative de Québec,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec

Monsieur l'Orateur,

Je, soussigné, Paul-Henri Spence, député du district électoral de Roberval à l'Assemblée législative de Québec, donne par les présentes ma démission comme député du district électoral de Roberval à l'Assemblée législative de Québec.

Cette démission, je l'ai signée en présence de, et avec, l'honorable M. Jean-Jacques Bertrand, ministre des Terres et Forêts et député du district électoral de Missisquoi à l'Assemblée législative de Québec, et M. Germain Caron, député du district électoral de Maskinongé à l'Assemblée législative de Québec.

(Signé) Paul-Henri Spence

(Signé) Jean-J. Bertrand,  
ministre des Terres et Forêts et député  
de Missisquoi à l'Assemblée législative

(Signé) Germain Caron,  
député du district électoral de  
Maskinongé à l'Assemblée législative

**Certificats d'élection:**

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du président général des élections les certificats d'élection suivants:

**District électoral de Matane**

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES  
ÉLECTIONS

Québec, le 11 juillet 1958

À Monsieur l'Orateur,  
Assemblée législative de Québec,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec

Monsieur,

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le sept (7) mai mil neuf cent cinquante-huit (1958) et adressé à monsieur Armand Boucher, marchand, de la ville de Matane, monsieur Joseph-Rosaire-Benoît Gaboury, commerçant, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Matane, à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de l'honorable monsieur Onésime Gagnon, démissionnaire.

François Drouin, c.r.  
Président général des élections

**District électoral de Labelle**

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES  
ÉLECTIONS

Québec, le 2 octobre 1958

À Monsieur l'Orateur,  
Assemblée législative de Québec,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec

Monsieur,

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le vingt (20) août mil neuf cent cinquante-huit (1958) et adressé à monsieur Henri LaFontaine, protonotaire et greffier, domicilié à Mont-Laurier, monsieur Pierre Bohémier, cultivateur, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Labelle, à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de l'honorable monsieur J.-H.-A. Paquette, démissionnaire.

François Drouin, c.r.  
Président général des élections

**District électoral de Roberval**PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES  
ÉLECTIONS

Québec, le 23 octobre 1958

À Monsieur l'Orateur,  
Assemblée législative de Québec,  
Hôtel du Gouvernement,  
Québec

Monsieur,

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le vingt (20) août mil neuf cent cinquante-huit (1958) et adressé à monsieur Thomas-Xavier Cimon, notaire, domicilié à Roberval, monsieur Jean-Joseph Turcotte, notaire, Normandin, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Roberval, à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de monsieur Paul-Henri Spence, démissionnaire.

François Drouin, c.r.  
Président général des élections

**Présentation de nouveaux députés:****Député  
de Matane**

Le nouveau député de Matane, accompagné de l'honorable premier ministre (M. Duplessis) et du ministre des Pêcheries (l'honorable M. Pouliot), se rend au bureau de la Chambre<sup>7</sup>.

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières):**  
M. l'Orateur, j'ai l'honneur de vous présenter M. Joseph-Rosaire-Benoît Gaboury, député du collège électoral de Matane. M. Gaboury a prêté, puis souscrit sur le rôle, le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

**M. l'Orateur** invite le nouveau député à prendre séance.

**M. Gaboury** s'avance et présente ses respects à l'Orateur, puis se rend à son siège.

(Applaudissements de la Chambre)

**Député  
de Labelle**

Le nouveau député de Labelle, accompagné de l'honorable premier ministre (M. Duplessis) et du ministre du Bien-être social (l'honorable M. Sauvé), se rend au bureau de la Chambre.

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières):**  
M. l'Orateur, j'ai l'honneur de vous présenter M. Pierre Bohémier, député du collège électoral de Labelle. M. Bohémier a prêté, puis souscrit sur le rôle, le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

**M. l'Orateur** invite le nouveau député à prendre séance.

**M. Bohémier** s'avance et présente ses respects à l'Orateur, puis se rend à son siège.

(Applaudissements de la Chambre)

**Député  
de Roberval**

Le nouveau député de Roberval, accompagné de l'honorable premier ministre (M. Duplessis) et du ministre de la Voirie (l'honorable M. Talbot), se rend au bureau de la Chambre.

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières):**  
M. l'Orateur, j'ai l'honneur de vous présenter M. Jean-Joseph Turcotte, député du collège électoral de Roberval. M. Turcotte a prêté, puis souscrit sur le rôle, le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

**M. l'Orateur** invite le nouveau député à prendre séance.

**M. Turcotte** s'avance et présente ses respects à l'Orateur, puis se rend à son siège.

(Applaudissements de la Chambre)

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières):**  
(Avec humour) M. l'Orateur, avez-vous reçu des brefs d'élection concernant la nouvelle opposition<sup>8</sup>?

(Rires)

**Projets de loi:****Prestation  
des serments d'office**

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 1 relatif à la prestation des serments d'office.

**M. Kirkland (Jacques-Cartier)** fait une remarque.

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ai-je entendu le chef de l'opposition ou le stratéliste<sup>9</sup>?

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Messages du lieutenant-gouverneur:**

M. Pierre Gelly, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

**M. l'Orateur:** Messieurs, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur dans la salle du Conseil législatif et, après quelque temps, reviennent à la salle de l'Assemblée.

**Discours  
du trône<sup>10</sup>**

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue, aujourd'hui, auprès de l'honorable lieutenant-gouverneur, dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à l'honorable lieutenant-gouverneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la Législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'est agréable d'inaugurer aujourd'hui la troisième session de la vingt-cinquième législature.

Depuis la prorogation des Chambres, de remarquables événements se sont produits, qui ont profondément impressionné la population de la province.

Au cours de l'été 1958, notre province a été heureuse d'accueillir Son Altesse Royale, la princesse Margaret, et de pouvoir manifester de nouveau sa traditionnelle loyauté.

Les fêtes qui ont marqué le centenaire de l'apparition de la Sainte Vierge à Lourdes, fêtes auxquelles la province était officiellement représentée, venaient à peine de se terminer que l'Église était plongée dans un deuil douloureux par la mort de son illustre chef, Sa Sainteté le pape Pie XII. Nous pleurons un grand pontife qui est entré vivant dans l'histoire, mais l'Église est éternelle, et nous avons aujourd'hui la joie d'offrir à Sa Sainteté le pape Jean XXIII nos religieux hommages, nos souhaits respectueux et l'assurance de notre filiale soumission.

Le 300<sup>e</sup> anniversaire des débuts de l'établissement du sanctuaire national de Sainte-Anne-de-Beaupré et le 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec par Champlain ont donné lieu à de mémorables manifestations religieuses et patriotiques auxquelles le gouvernement a été fier de coopérer. La province a été profondément honorée par la nomination de notre éminent compatriote, Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, comme légat papal aux inoubliables cérémonies à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Ces fêtes ont mis en lumière l'impérieux devoir qui nous incombe de conserver jalousement et de faire fructifier pour les générations futures l'incomparable héritage que nous devons au dévouement, à l'esprit de travail, à l'héroïsme et au patriotisme de nos ancêtres.

Aussi, le gouvernement continuera-t-il de mettre en application, dans tous les domaines de l'administration, une politique progressive qui s'inspire des leçons du passé, répond aux besoins du présent et sauvegarde l'avenir.

Le gouvernement se propose d'intensifier les mesures susceptibles de contribuer au progrès de l'agriculture, garantie de survivance et source de stabilité essentielles.

À cette fin, il vous demandera d'augmenter les fonds consacrés au prêt agricole, dont les bienfaits salutaires sont plus manifestes que jamais. Une nouvelle législation favorisant l'établissement des fils de cultivateurs sur la terre s'ajoutera aux avantages du prêt agricole, dont plus de 27,000 jeunes et leur famille ont profité.

Le gouvernement verra à compléter les travaux, aujourd'hui très avancés, de l'électrification rurale. Il accroîtra, par le drainage et la colonisation, l'étendue de nos terres arables. Il facilitera la vente des produits agricoles dans toute la mesure de ses droits constitutionnels. Il aidera généreusement au succès de l'enseignement agricole.

Tout en sauvegardant le caractère essentiellement agricole d'une bonne partie de notre province, le gouvernement continuera de coopérer à son développement industriel qui augmente les marchés agricoles et contribue puissamment à la prospérité de notre population.

C'est l'opinion définitive du gouvernement que la stabilité politique et administrative, s'inspirant des vérités fondamentales, est nécessaire pour assurer le progrès durable de la province.

L'entreprise libre, dont notre agriculture est un exemple, consciente de ses droits et respectueuse de ses obligations, constitue le moyen le plus efficace pour assurer la prospérité de la province.

L'étatisation, sauf dans des conditions exceptionnelles, ne répond pas aux besoins de la province et n'est pas conforme à ses meilleurs intérêts; elle est contraire aux principes démocratiques, à la véritable liberté et à l'esprit d'entreprise. De plus, elle tarirait les sources de revenus requises dans une province en plein essor et compromettrait gravement le pouvoir d'emprunt nécessaire à tous les paliers de l'administration publique.

Il est conforme à la politique et aux réalisations du gouvernement de faire respecter les droits légitimes de tous et chacun, les droits des cultivateurs et des ouvriers tout spécialement. Il faut ne jamais oublier qu'à tous les droits correspondent des devoirs inséparables.

D'ailleurs, employés et employeurs font généralement preuve d'une saine collaboration qui, malheureusement, jouit d'une publicité moins tapageuse que celle suscitée par les conflits de travail.

Grâce aux grandes et nouvelles améliorations dont elle profite, la province a réalisé de gigantesques progrès. L'amélioration dont notre voirie, en particulier notre voirie rurale, a bénéficié depuis quelques années et la multiplication de travaux publics très considérables à travers notre immense province apportent une puissante contribution à la prospérité de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et au succès de notre importante industrie touristique. Aussi, le gouvernement se propose-t-il de multiplier ces progrès.

La mise en valeur de nos ressources forestières, hydrauliques et minières a nécessité, en ces derniers temps, des placements de capitaux se chiffrant à des centaines de millions de dollars. Ces énormes investissements ont profité à notre économie et créé de l'emploi pour nos jeunes au succès desquels le gouvernement s'intéresse de façon efficace et généreuse.

C'est pour aider à l'établissement durable et profitable de notre jeunesse que le gouvernement ne cesse de consacrer à l'éducation - domaine exclusivement réservé à la province - des subventions qui augmentent sans cesse et se totalisent à des centaines de millions de dollars. Il vous soumettra une nouvelle législation, dont le but et l'effet seront de l'autoriser à aider financièrement les étudiants pauvres en argent, mais riches en talents et en esprit de travail.

Depuis quelques années, les succès et les progrès réalisés ont été incomparables à tous les paliers de l'enseignement. Cette politique féconde se continuera à la lumière, comme il convient, des droits et des devoirs de tous et chacun.

Le gouvernement n'oublie pas qu'à la santé de l'esprit doit s'ajouter celle du corps, et c'est pourquoi il multiplie à travers la province les établissements d'hospitalisation, dans le but de rendre leurs services accessibles à toute la population de notre immense province, comme il est juste et à propos de le faire. Sans compromettre nos droits essentiels, le gouvernement se propose de multiplier les moyens d'action les meilleurs pour sauvegarder la santé publique.

Le gouvernement se propose d'ajouter aux bienfaits de la législation sociale qu'il a instaurée, en vous recommandant d'adopter une loi facilitant la construction d'établissements où les personnes âgées et sans foyer pourront demeurer.

En plusieurs circonstances, le gouvernement a généreusement coopéré au règlement des graves problèmes financiers qui affectent les corporations municipales. Il entend continuer cette opération et faire tout en son possible pour obtenir une répartition juste et appropriée des sources publiques de revenus.

La stabilité économique, sociale et nationale étant intimement liée à la stabilité constitutionnelle, le gouvernement considère toujours comme un problème de vitale importance celui des relations fiscales fédérales-provinciales. C'est pourquoi il réitère les déclarations contenues dans le discours du trône de 1954 pour affirmer, une fois de plus, sa politique constante et indéfectible en matière constitutionnelle:

"Les remarquables progrès dont bénéficient notre immense province et, spécialement, de grandes régions autrefois peu favorisées, progrès qui s'avèrent grandissants, nécessitent des dépenses considérables qui exigent l'utilisation plus complète des sources de revenus que la Constitution canadienne reconnaît aux provinces, à la province de Québec en particulier.

"Le gouvernement reconnaît les droits et les obligations de l'autorité fédérale; il réitère que la province ne demande pas de faveurs, mais bien le respect intégral de ses droits, prérogatives et libertés.

"Dans l'opinion définitive du gouvernement, les attributs essentiels du gouvernement responsable, qui ont coûté très cher et que nous considérons très précieux, doivent être respectés et sauvegardés. Il est indéniable qu'au point de vue matériel, un des éléments indispensables du gouvernement démocratique et responsable réside dans les pouvoirs fiscaux nécessaires à chaque autorité gouvernementale.

"C'est notre intime désir de coopérer à la grandeur et à la prospérité du pays dans le respect des droits et des prérogatives de tous et chacun."

De nombreux projets de loi d'intérêt privé et d'intérêt public vous seront soumis dont plusieurs, parmi ces derniers, seront portés à la connaissance de la Législature dès les premiers jours de la session, suivant une tradition établie depuis une dizaine d'années.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les *Comptes publics* de la dernière année fiscale vous seront communiqués avec diligence, comme cela se pratique maintenant, et vous voudrez bien voter les subsides nécessaires à l'administration de la province.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je demande à la divine Providence de bénir et de féconder vos travaux au cours de cette session.

### **Prise en considération du discours du trône**

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose que le discours de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, prononcé devant les deux Chambres de la Législature, soit pris en considération à la prochaine séance.

Adopté.

### **Institution des comités permanents**

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose que les comités permanents suivants soient institués:

1. un comité des privilèges et des élections - Cette commission s'occupe notamment des élections. Bien entendu, ça n'intéresse pas l'opposition;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité des relations industrielles;
8. un comité du Code municipal;
9. un comité des bills privés en général;
10. un comité des bills publics en général;
11. un comité de la Bibliothèque de la Législature;
12. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées ou qui sont de sa compétence, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, et à envoyer chercher les personnes, les pièces et les dossiers dont il aura besoin.

Adopté.

### **Comité spécial**

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour choisir les membres ainsi que le président de chaque comité dont la Chambre vient de décider la formation et pour fixer le nombre des membres ainsi que le quorum de chacun de ces comités; et que les honorables MM. Duplessis, Bourque, Élie, Leclerc et MM. Bellemare, Hamel, Hébert, Johnston, Kirkland, Lapalme et Ross forment ledit comité spécial.

Adopté.

### **Dépôt de documents:**

#### ***Comptes publics, 1957-1958***

**L'honorable M. Bourque (Sherbrooke)** dépose sur le bureau de la Chambre les *Comptes*

*publics de la province de Québec*, pour l'exercice clos le 31 mars 1958. (Document de la session no 3)

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières):**

En agissant ainsi, le gouvernement de la province donne aux députés le temps d'étudier le rapport avant sa discussion. Autrefois, les *Comptes publics* n'étaient déposés que deux mois et plus, après le début de la session.

**Ministère de l'Agriculture,  
Rapport 1957-1958**

**L'honorable M. Barré (Rouville)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de l'Agriculture de la province de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1958. (Document de la session no 4)

**Ministère des Mines,  
Rapport 1957-1958**

**L'honorable M. Cottingham (Argenteuil)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des Mines de la province de Québec, pour l'année finissant le 31 mars 1958. (Document de la session no 5)

**Ajournement**

**L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières):**

Suivant l'habitude, le discours du trône met en valeur les mérites de l'Union nationale. Comme l'opposition a besoin de réfléchir après un discours du trône si substantiel, je propose que la Chambre soit ajournée jusqu'à demain après-midi.

**M. l'Orateur** prononce l'ajournement.

La séance est levée<sup>11</sup>.

**NOTES**

1. *L'Action catholique* du 15 novembre 1958, à la page 1, mentionne que non seulement le "grand ménage" traditionnel est terminé, dans le "salon de la race", mais que la masse, emblème de l'autorité,

resplendit sous une toilette nouvelle, faite surtout de feuilles d'or. Les cloches qui appelleront les députés pour un vote sonnent plus vigoureusement que jamais, après une révision complète de tout leur système de fonctionnement. Une marquise a été installée à la porte centrale du parlement où sera accueilli le représentant de la reine, lorsqu'il arrivera pour lire le discours du trône, qui marque l'ouverture de chaque session. Des tentures de drapeaux fleurdelisés ont été placées au-dessus de la porte où seront reçus les quelque 500 invités, après la cérémonie officielle. En outre, *Le Devoir* du 21 novembre 1958, à la page 2, nous apprend que, pendant la vacance parlementaire, l'on a percé un trou sur chaque pupitre pour recevoir un verre. Il arrivait fréquemment que des verres d'eau roulaient à terre. Enfin, *L'Action catholique* du 17 novembre 1958, à la page 11, précise que, lors de la cérémonie inaugurant la session, la garde d'honneur sera, autre nouveauté, formée de militaires des trois armes.

2. Au moins un député était absent lors de la séance: M. Barrette (Joliette), selon *L'Événement* du 4 décembre, à la page 18.

3. Onésime Gagnon (1888-1961) préside pour la première fois à l'ouverture d'une session. Ministre des Finances dans le cabinet Duplessis, d'août 1944 à janvier 1958, il a démissionné, le 14 janvier 1958, de son siège de député de Matane à l'Assemblée législative, qu'il occupait depuis les élections de 1936. Il fut nommé lieutenant-gouverneur le 14 février 1958.

4. Selon *L'Action catholique* du 20 novembre 1958, à la page 3, et le *Montréal-Matin* du 20 novembre 1958, à la page 5, le premier ministre a fait son entrée en Chambre peu après 4 h 30.

5. Le *Montréal-Matin* du 20 novembre 1958, à la page 7, ajoute que deux députés indépendants, Lionel Ross et Dave Rochon, ont joint leurs applaudissements à ceux des membres du parti ministériel. Les applaudissements soulignaient certainement, selon *La Presse* du 20 novembre 1958, à la page 27, le fait que le premier ministre Duplessis entamait une trente-troisième session à l'Assemblée législative.

6. Ministre de la Santé dans tous les cabinets de Duplessis et député de Labelle depuis 1935, il a démissionné en août 1958. En octobre de la même année, il était nommé conseiller législatif de la division de Rougemont.

7. *L'Action catholique* du 20 novembre 1958, à la page 3, relate ainsi les événements: "Les parrains sont allés chercher les nouveaux députés à l'extérieur de la salle et les ont accompagnés, à tour de rôle, jusqu'à la table du greffier de l'Assemblée législative, en face du trône de l'Orateur."

8. Cependant, *La Patrie* du 23 novembre 1958, à la page 92, soutient que le premier ministre s'adressait alors à M. Lapalme, le chef de l'opposition.

9. *La Patrie* du 23 novembre 1958, à la page 92, décrit l'incident en ces termes: "M. Kirkland fit une remarque que le premier ministre crut entendre venir de la bouche de M. René Hamel." En effet, *La Presse* du 21 novembre 1958, à la page 40, nous informe que M. Hamel a été récemment nommé chef adjoint du chef parlementaire en matière de stratégie.

10. Selon la procédure parlementaire, le texte du *Discours du trône* fait l'objet de deux lectures, une première fois à la salle du Conseil législatif par le lieutenant-gouverneur, et une seconde fois par l'Orateur de l'Assemblée législative, à la salle de l'Assemblée législative. Les députés peuvent toutefois exempter l'Orateur de procéder à cette seconde lecture. Selon les *Journaux de l'Assemblée législative*, à la page 6, rien n'indique que cette exemption ait été accordée à l'Orateur. De plus, aucun quotidien ne mentionne ni ne fait référence à cette possible exemption. Conformément aux *Journaux de l'Assemblée législative*, il est fort probable que l'Orateur ait repris la lecture du discours du trône. Toutefois, seule la lecture à l'Assemblée législative n'est retenue dans le présent contexte, afin d'éviter une répétition du texte qui ne comporte aucun élément nouveau.

11. *La Presse* du 20 novembre 1958, à la page 22, fournit toutefois quelques indications sur la durée de la séance: "Une séance de quelques minutes à peine a suivi, hier après-midi, l'inauguration des Chambres par le lieutenant-gouverneur."